

Recueil des actes administratifs

■ n° 422

6 janvier 2023

Pages 10507 à 10528

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2022-711 du 2 décembre 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Biochimie et parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries.....	10511
Arrêté n° 2022-725 du 2 décembre 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Mémoires, patrimoines, territoires (MEPAT).....	10511
Arrêté n° 2022-727 du 2 décembre 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines.....	10512
Arrêté n° 2022-728 du 2 décembre 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1 ^{er} degré parcours Professorat des écoles	10512
Arrêté n° 2022-729 du 2 décembre 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2 nd degré parcours Histoire géographie	10513
Arrêté n° 2022-731 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Biochimie et parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries.....	10513
Arrêté n° 2022-732 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie Civil (tous parcours).....	10514
Arrêté n° 2022-733 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique (tous parcours).....	10515
Arrêté n° 2022-734 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications.....	10516
Arrêté n° 2022-735 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences et génie des matériaux tous parcours.....	10516
Arrêté n° 2022-736 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Géosciences et géophysique du littoral (GGL).....	10517

- Arrêté n° 2022-737 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Gestion de l'environnement et écologie littorale (GEEL).....10517
- Arrêté n° 2022-738 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Sciences de la vie et de la Terre.....10518
- Arrêté n° 2022-739 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Mathématiques...10519
- Arrêté n° 2022-740 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales - Amériques.....10519
- Arrêté n° 2022-741 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues cultures, affaires internationales - Asie Pacifique.....10520
- Arrêté n° 2022-742 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Audiovisuel, média numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques. .10520
- Arrêté n° 2022-743 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international - Asie.....10521
- Arrêté n° 2022-744 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Direction de projets ou établissements culturels.....10522
- Arrêté n° 2022-745 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Mémoires, patrimoines, territoires (MEPAT).....10522
- Arrêté n° 2022-746 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Histoire.....10523
- Arrêté n° 2022-747 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines.....10523
- Arrêté n° 2022-748 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1^{er} degré parcours Professorat des écoles10524
- Arrêté n° 2022-749 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la

deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Histoire géographie10524

Arrêté n° 2022-750 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Sciences pour l'environnement parcours Géographie appliquée à la gestion des littoraux (GAGL). 10525

Arrêté n° 2022-805 du 16 décembre 2022 portant délégation de signature (Sophie Zecchini)10526

Arrêté n° 2023-001 du 3 janvier 2023 portant nomination de la directrice par intérim de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management de La Rochelle Université.....10526

Arrêtés

Arrêté n° 2022-711 du 2 décembre 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Biochimie et parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2023-2024 en première année du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Biochimie et parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences, présidente
- > Frédéric Sannier, professeur des universités
- > Sophie Sable, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-725 du 2 décembre 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Mémoires, patrimoines, territoires (MEPAT)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2023-2024 en première année du master du domaine Sciences Humaines et sociales mention Histoire parcours Mémoires, patrimoines, territoires, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Laurence Tranoy, maîtresse de conférences, présidente
- > Vincent Négri, vacataire

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-727 du 2 décembre 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2023-2024 en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Mickaël Augeron, maître de conférences, président,
- > Xavier Rautureau, ingénieur d'études
- > Florence Petroff, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-728 du 2 décembre 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1^{er} degré parcours Professorat des écoles

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2023-2024 en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1er degré parcours Professorat des écoles, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Jean-René Cherouvrier, maître de conférences, président,

- > Frédéric Manconi, professeur agrégé
- > Anne Florence Blondeau, professeuse agrégée
- > Eleonore Bossenec, professeuse des écoles
- > Natacha Ferlac, professeuse des écoles

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-729 du 2 décembre 2022 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Histoire géographique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2023-2024 en première année du master du domaine Sciences Humaines et sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Histoire-géographie, le jury d'admission est composé comme suit :

- > Jean-Sébastien Noël, maître de conférences, président
- > Florence Petroff, maîtresse de conférences
- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences
- > Sébastien Morillon, professeur agrégé

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-731 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Biochimie et parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours biochimie et parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences, présidente
- > Frédéric Sannier, professeur des universités
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-732 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie Civil (tous parcours)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie Civil (tous parcours) au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Erwan Liberge, maître de conférences, président
- > Ameer El Amine Hamami, maître de conférences
- > Marc Abadie, maître de conférences
- > Emmanuel Bozonnet, maître de conférences
- > Marie Duquesne, professeuse des universités
- > Amina Ammar-Boudjelal, maîtresse de conférences
- > Rachid Cherif, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-733 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique (tous parcours)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique (tous parcours) au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Frédéric Bertrand, maître de conférences, président
- > Karelle Bertet, maîtresse de conférences
- > Vincent Courboulay, maître de conférences
- > Patrick Franco, maître de conférences
- > Carl Frelicot, professeur des universités
- > Jean-Loup Guillaume, professeur des universités
- > Jacques Morcos, maître de conférences
- > Damien Mondou, maître de conférences
- > Renaud Peteri, maître de conférences
- > Nicolas Sidere, maître de conférences
- > Muriel Visani, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-734 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Michel Berthier, professeur des universités, président
- > Catherine Choquet, professeuse des universités
- > Laurent Mascarilla, maître de conférences
- > Souleymaane Kadri Harouna, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-735 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences et génie des matériaux tous parcours

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences et génie des matériaux tous parcours au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Juan Creus, professeur des universités, président
- > Sébastien Touzain, professeur des universités
- > Stéphanie Mallarino, maîtresse de conférences
- > Catherine Savall, maîtresse de conférences
- > Jamaa Bouhattate, maîtresse de conférences

- > Fernando pedraza, professeur des universités
- > Philippe refait, professeur des universités

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-736 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Géosciences et géophysique du littoral (GGL)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Géosciences et géophysique du littoral (GGL) au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Eric Chaumillon, professeur des universités, président
- > Guy Woppelmann, professeur des universités
- > Céline Grall, chargée de recherche CNRS

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-737 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Gestion de l'environnement et écologie littorale (GEEL)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Gestion de l'environnement et écologie littorale (GEEL) au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences, président
- > Gilles Radenac, maître de conférences
- > Vincent Le Fouest, maître de conférences
- > Florence Caurant, maîtresse de conférences
- > Anne Aubert, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-738 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Sciences de la vie et de la Terre

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré, parcours Sciences de la vie et de la Terre au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Mickaël Airaud, professeur agrégé, président
- > Nathalie Hubert, professeuse agrégée
- > Anne Supervie, professeuse agrégée

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-739 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Mathématiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré, parcours Mathématiques au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > François Geoffriau, maître de conférences, président
- > Fabienne Marotte, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-740 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales - Amériques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales - Amériques au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Danièle André, maîtresse de conférences, présidente
- > Sebastian Urioste, maître de conférences
- > Stéphanie Peltier, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-741 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues cultures, affaires internationales - Asie Pacifique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues cultures affaires internationales - Asie Pacifique au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Martine Raibaud, maîtresse de conférences, présidente
- > Sebastian Urioste, maître de conférences
- > Stéphanie Peltier, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-742 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Audiovisuel, média numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues Arts, Lettres, Langues mention Audiovisuel, média numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Diego Jarak, maître de conférences, président
- > Jeanne Soccorsi, professionnelle
- > Solenne Gros de Beler, chargée de l'action culturelle et de la communication
- > Clément Mauduit, responsable médias EU Conexus et MédiaLAB

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-743 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international - Asie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international - Asie au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Laurent Augier, maître de conférences, président
- > Evelyne Chérel-Riquier, maîtresse de conférences
- > Martine Raibaud, maîtresse de conférences
- > Montacer Ben Cheikh Larbi, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-744 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Direction de projets ou établissements culturels

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Direction de projets ou établissements culturels au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Bruno Marnot, professeur des universités, président
- > Laurent Hugot, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-745 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Mémoires, patrimoines, territoires (MEPAT)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Mémoires, patrimoines, territoires au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Laurence Tranoy, maîtresse de conférences, présidente
- > Vincent Négri, vacataire

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-746 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Histoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Histoire au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Bruno Marnot, professeur des universités, président
- > Pierre Prétou, professeur des universités

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-747 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Mickaël Augeron, maître de conférences, président,
- > Xavier Rautureau, ingénieur d'études

> Florence Petroff, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-748 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1^{er} degré parcours Professorat des écoles

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1^{er} degré parcours Professorat des écoles, au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Jean-René Cherouvrier, maître de conférences, président
- > Frédéric Manconi, professeur agrégé
- > Anne Florence Blondeau, professeuse agrégée
- > Eléonore Bossenec, professeuse des écoles
- > Natacha Ferlac, professeuse des écoles

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-749 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Histoire géographie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Histoire-géographie, au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Jean-Sébastien Noël, maître de conférences, président
- > Florence Petroff, maîtresse de conférences
- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences
- > Sébastien Morillon, professeur agrégé

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-750 du 2 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Sciences pour l'environnement parcours Géographie appliquée à la gestion des littoraux (GAGL)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès à la deuxième année de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Sciences pour l'environnement parcours Géographie appliquée à la gestion des littoraux (GAGL) au titre de l'année universitaire 2023-2024, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Virginie Duvat-Magnan, professeuse des universités, présidente
- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences
- > Didier Vye, maître de conférences
- > Frédéric Rousseaux, maître de conférences
- > Jean-Michel Carozza, professeur des universités
- > Louis Marrou, professeur des universités
- > Luc Vacher, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-805 du 16 décembre 2022 portant délégation de signature (Sophie Zecchini)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à Madame Sophie Zecchini, responsable administrative et financière de la Faculté de droit, de science politique et de management, pour signer au nom du président de l'université, les documents suivants :

- > relevés de notes à l'exception des relevés de notes des étudiants d'échanges,
- > attestations de réussite,
- > conventions de stage, à l'exception des conventions de stage des doctorants qui partent en stage à l'extérieur de l'université,
- > conventions de stage de tutorat,
- > attestations de présence,
- > attestations d'assiduité,
- > décisions relatives aux demandes de réorientation interne,
- > décisions relatives à l'accueil d'étudiants venant d'une autre université, avec validation d'études,
- > notifications des décisions de jury de validation d'études,
- > arrêtés d'attribution de bourses de stages et de mobilité pour des stages obligatoires effectués en France,
- > conventions de mise à disposition ponctuelles de locaux de la Faculté à des tiers et à des associations étudiantes de l'université,
- > les décisions ou conventions d'attribution à un organisme tiers de toute subvention dont le montant est inférieur ou égal à trois mille euros.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 16 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-001 du 3 janvier 2023 portant nomination de la directrice par intérim de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management de La Rochelle Université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 713-1,
Vu les statuts de la Rochelle Université,
Vu les statuts de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management de La Rochelle Université,

Considérant la démission du directeur de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management à compter du 1^{er} janvier 2023,

ARRÊTE

Article 1

Mme Linda Arcelin est nommée directrice par intérim de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management de La Rochelle Université.

À ce titre, elle exerce provisoirement les compétences normalement attribuées au directeur ou à la directrice de cette composante.

Article 2

La présente nomination prendra fin à la proclamation des résultats de l'élection de la directrice ou du directeur de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management de La Rochelle Université organisées ultérieurement.

Article 3

Le directeur général des services et l'agent comptable de La Rochelle Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 3 janvier 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

